

DIRECTION DES FINANCES

Mme Virginie GINESTRA

virginie.ginestra@ville-grandcouronne.fr

Notre référence : FIN2023-03-VG

DECISION N° 2023/14 : Demande de subvention Création d'un espace socio-écologique et multisports

Le Maire de Grand-Couronne,

Vu L'article L2122-22,26° du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délégation consentie par le conseil municipal de Grand-Couronne au maire en date du 16 juillet 2020 ;

Vu la délibération du 9 novembre 2021 modifiant la délibération du 16 juillet 2020 relative aux délégations du Conseil Municipal au Maire ;

Vu la délibération du conseil municipal du 15 mars 2022 portant délégation du Conseil Municipal au Maire, en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT, 26°, délègue au maire la possibilité de solliciter des fonds de concours auprès de tous les financeurs.

La ville souhaite investir dans la création d'un pumptrack et d'un parc Mobi'ludique situés sur la parcelle AV0345 aux Essarts sur la commune de Grand-Couronne. Ces deux projets sont des équipements en libre accès, ludiques et sportifs de nouvelle génération dédiés à la glisse urbaine, véritable terrain de jeu des vélos, des 2 roues non-motorisés, skateboards, rollers, trottinettes, draisienne ... Ils entrent dans un projet global d'aménagement d'un terrain de 34 000 m².

A ce stade, ce projet s'évalue à 573 738.40 € HT comprenant la réalisation du Pumptrack, du Mobi'ludique, l'installation de clôtures pour sécuriser le projet global et afin de limiter les impacts négatifs des sangliers et chevreuils vivant à proximité.

Cette opération est éligible au titre des subventions ou des fonds de concours du Conseil Départemental de Seine-Maritime et son montant s'élève à 573 738.40 € HT soit 688 486.08 € TTC.

A cet effet, le plan de financement est donc le suivant :

DIRECTION DES FINANCES

Mme Virginie GINESTRA

virginie.ginestra@ville-grandcouronne.fr

Notre référence : FIN2023-03-VG

Projet : Pumptrack & Mobi'Ludique	Montant HT de l'opération
Réalisation du Pumptrack et d'un parc Mobi'Ludique	448 900.00 €
Clôtures à gibier	20 678.40 €
Parking -végétalisé	74 685.00 €
Mobilier urbain	29 475.00€
TOTAL	573 738.40 €

Considérant les dépenses d'un montant de **573 738.40 € HT** pour le projet de réalisation d'un Pumptrack et d'un Mobi'Ludique.

Décide,

De solliciter aux montants les plus élevés, les subventions et fonds de concours du Conseil Départemental de Seine-Maritime pour cet investissement évalué à 573 738.40 € HT.

Fait à Grand-Couronne, le 12 juin 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217603190-20230612-DEC-2023-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/06/2023

Affichage : 14/06/2023

Julie LESAGE

Maire

Conseillère départementale

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage.